

N° D'ORDRE : 2017-137

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER **E X T R A I T**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Pouvoirs : 01

Excusés : 01

Absent: 01

Qui ont pris part

à la délibération : 27

Date de convocation : 21 novembre 2017.

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire - M. BALLESTER Alain - MME MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel - MME GIOVANNELLI Marie-France - M. BLANC Romain (arrivé à 19H25) - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h55) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - MME DEMIERRE Colette - MME ROUSSEAU Brigitte - M. TOULOUSE Christian - MME ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - MME BALS Fabienne (arrivée à 19H20) - MME PICHARD Laure - MME MATHIVET Séverine - M. GRAZIANI Frédéric - MME ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - MME LEVY Séveryn - M. CORNU François -- M. POUMAROUX Jean.

Pouvoirs : M. BLANC ROMAIN à M. le Maire.

Excusés : MME LABROUSSE Sylvie

Absent : M. PAPINIO Raoul

Secrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

13- VERSEMENT EXCEPTIONNEL D'UNE SUBVENTION AU COLLEGE LOUIS CLEMENT

Monsieur le Maire explique que le Collège Louis Clément en partenariat avec le Club d'Aviron Seynois, s'apprête, conjointement avec le Collège Font de Fillol de Six-Fours, et le collège l'Herminier de La Seyne, à réaliser un challenge sportif à des fins caritatives réalisé dans le cadre du Téléthon.

39 collégiens mandréens en classes de 5°, 4° et 3°, en compétition avec 39 autres collégiens Six-fournaïens, et Seynois vont tenter de parcourir par équipe mixte, la distance la plus importante sur un ergomètre (rameur d'intérieur) durant 24H00 non-stop, en se relayant à intervalles réguliers du jour et de la nuit.

Ce projet n'étant pas subventionné, la Collège sollicite la commune pour obtenir une subvention exceptionnelle de 500 € permettant :

- Le financement des séances d'entraînement et du prêt de matériel auprès du Club d'aviron Seynois, nécessaire pour mener à bien cette action : 200 € ;
- L'achat de T-shirts personnalisés pour le challenge qui seront portés par l'ensemble des élèves participant au projet durant les 24H00 : 250 euros ;

- L'achat de nourriture (fruits secs, barres de céréales, boissons) permettant aux élèves d'avoir un apport énergétique régulier tout au long des 24H00 d'effort : 50 €.

Aussi, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de bien vouloir l'autoriser à verser une subvention exceptionnelle de 500 € au collège Louis Clément dans le cadre du challenge à finalité caritative auquel il participe.

Le Conseil délibérant :

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le challenge auquel participe le Collège Louis Clément ;

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- D'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 500 € au Collège Louis Clément dans le cadre de sa participation au challenge sportif à fins caritatives.
- De dire que les dépenses seront inscrites au budget.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 28 novembre 2017, pour extrait conforme.

**Signé: Le Maire,
Gilles VINCENT**